

PRÉFÈTE DU CHER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU CHER

Secrétariat général

ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 2014-61 **prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet** **de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) CHER AMONT**

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 212-6 et R 212.40, L 123-1 et suivants,

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et sa circulaire d'application,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2005-1-47 du 11 janvier 2005 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Cher amont et chargeant Mme la Préfète du Cher du suivi de la procédure d'élaboration du SAGE Cher Amont,

Vu les avis des services, des collectivités et de leurs groupements, des chambres consulaires et du comité de bassin consultés préalablement au lancement de l'enquête,

Vu les pièces du dossier relatif au projet de SAGE Cher Amont, présenté par la Commission Locale de l'Eau, pour être soumis à l'enquête publique,

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 28 avril 2014,

Vu le courrier en date du 30 juin 2014 par lequel le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont sollicite Mme la préfète du Cher pour la mise à enquête publique du projet de SAGE Cher Amont,

Vu l'ordonnance du tribunal administratif d'Orléans en date du 2 octobre 2014 désignant la commission d'enquête dans le cadre du projet du SAGE Cher Amont,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1-117 du 29 janvier 2013 accordant délégation de signature à M. Benoit DUFUMIER, Directeur Départemental des Territoires du Cher,

Vu l'arrêté n° 2013-8 du 7 février 2014 accordant subdélégation de signature à Mme Christine GUERIN, Directrice Adjointe de la Direction Départementale des Territoires du Cher,

Considérant que le président de la commission d'enquête a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête publique,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires du Cher,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cher Amont adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) est soumis à une enquête publique préalable à son approbation conformément à l'article L 212-6 du code de l'Environnement.

Cette enquête concerne 355 communes réparties sur 5 départements, à savoir :

- 100 communes situées dans le département du Cher
- 50 communes situées dans le département de l'Indre
- 80 communes situées dans le département de la Creuse
- 23 communes situées dans le département du Puy de Dôme
- 102 communes situées dans le département de l'Allier.

La liste de ces communes est annexée au présent arrêté.

Mme la Préfète du Cher est la coordonnatrice de l'enquête.

Article 2 : Cette enquête se déroulera pendant 39 jours consécutifs, du lundi 1^{er} décembre 2014 au jeudi 8 janvier 2015 inclus.

Le dossier comportera :

- le rapport de présentation,
- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le règlement et les documents cartographiques correspondants,
- le rapport d'évaluation environnementale,
- le recueil des avis des assemblées
- l'avis de l'autorité environnementale.

Article 3 : La commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif d'Orléans est composée de :

Membres titulaires :

- M. Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la MSA en retraite, demeurant 6 route de Trouy à LA CHAPELLE ST URSIN (18570), Président de la commission,
- M. Yves HARCILLON, ingénieur divisionnaire des techniques des eaux et forêts en retraite, demeurant 18 rue des Trois Soeurs à VICHY (03200),
- M. Jacques ADVENIER, expert agricole, foncier et immobilier, demeurant « Saint Germain d'Entrevaux » à CHATEL DE NEUVRE (03500),
- M. Roland SCHMIDT, officier de l'armée de l'air en retraite, demeurant 42 rue du Moulin à Vent à BAUGY(18800),

- M. Dominique BERGOT, ingénieur-chercheur en environnement, demeurant « Lézat » à LA SOUTERRAINE (23300),
- M. François HERMIER, juriste, expert agricole et foncier, demeurant 6 allée des Lauriers, LE POINCONNET (36330),
- M. Henry PERRAUD, expert agricole et foncier près la cour d'appel de RIOM, demeurant 37 rue de Ballainvilliers à CLERMONT-FERRAND (63000).

Membres suppléants :

- M. Jean-Marie RAYNAL, conservateur honoraire des hypothèques en retraite, demeurant 15 hameau de Sainte Hélène à TROUY (18570),
- M. Louis Alexis ROUDILLON, expert agricole et foncier, retraité agricole, demeurant « le lac des Moines » LE MAYET DE MONTAGNE (03250).

En cas d'empêchement de M. Robert VASSET, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Yves HARCILLON, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Article 4 : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté dans les communes suivantes, désignées comme **lieux d'enquête**, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public :

dans le département de l'Allier :

- commune de MONTLUCON (**siège de l'enquête**)
- commune de TRONGET
- commune de COMMENTRY
- commune de COSNE-d-ALLIER
- commune de CERILLY
- commune de HURIEL
- commune de VALLON-EN-SULLY

dans le département du Cher :

- commune de CHATEAUNEUF-SUR-CHER
- commune de LIGNIERES
- commune de CHATEAUMEILLANT
- commune de SAINT AMAND MONTROND
- commune de SAINT FLORENT SUR CHER
- commune de MEREAU
- commune du CHATELET
- commune de VIERZON

dans le département de la Creuse :

- commune de AUZANCES
- commune de CHAMPAGNAT
- commune d'EVAUX-les-BAINS
- commune de GOUZON
- commune de MERINCHAL

dans le département de l'Indre :

- commune de NEUVY-PAILLOUX
- commune de SAINT AOUT
- commune d'ISSOUDUN

dans le département du Puy-de-Dôme :

- commune de PIONSAT
- commune de MONTAIGUT.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président de la commission d'enquête ou par un membre de celle-ci.

Tout au long de l'enquête publique, le site internet du SAGE : www.sage-cher-amont.com mettra à la disposition du public le dossier d'enquête publique.

Article 5 : Les observations écrites pourront également être adressées ou déposées sous pli cacheté, à l'attention personnelle du Président de la commission d'enquête à la mairie de Montluçon siège de l'enquête (Cité Administrative – Esplanade Georges Pompidou – 1, rue des Conches – BP 3249 – 03106 MONTLUÇON CEDEX).

Le dossier d'enquête publique sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci.

Article 6 : Dans le cadre de cette enquête publique, le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public **dans les communes lieux d'enquête**, aux jours et heures ci-après :

Dans le département du Cher :	
Mairie de Châteauneuf-sur-Cher	Mercredi 17/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Lignières	Jeudi 11/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Châteaumeillant	Mardi 06/01/2015 de 14h à 17h
Mairie de Saint-Amand-Montrond	Lundi 01/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Saint-Florent-sur-Cher	Jeudi 18/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Méreau	Lundi 01/12/2014 de 9h à 12h
Mairie du Châtelet	Jeudi 08/01/2015 de 9h à 12h
Mairie de Vierzon	Samedi 13/12/2014 de 9h à 12h
Dans le département de l'Allier :	
Mairie de Montluçon	Lundi 01/12/2014 de 9h à 12h Mercredi 17/12/2014 de 14h à 17h Jeudi 08/01/2015 de 14h à 18h
Mairie de Tronget	Lundi 08/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Commentry	Mercredi 03/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Cosne-d'Allier	Vendredi 12/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Cérilly	Mercredi 17/12/2014 de 9h à 12h
Mairie d'Huriel	Lundi 08/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Vallon-en-Sully	Mercredi 10/12/2014 de 14h à 17h
Dans le département de l'Indre :	
Mairie de Neuvy-Pailloux	Mardi 06/01/2015 de 9h à 12h
Mairie de Saint-Août	Vendredi 19/12/2014 de 9h à 12h
Mairie d'Issoudun	Mercredi 07/01/2015 de 9h à 12h

Dans le département de la Creuse :	
Mairie d'Auzances	Mardi 02/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Champagnat	Jeudi 04/12/2014 de 14h à 17h
Mairie d'Evau-les-Bains	Mercredi 03/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Gouzou	Jeudi 18/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Mérinchal	Mardi 09/12/2014 de 14h à 17h
Dans le département du Puy-de-Dôme	
Mairie de Pionsat	Lundi 15/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Montaigut	Vendredi 19/12/2014 de 14h à 17h

Article 7 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'ouverture d'enquête sera affiché au panneau officiel ou à défaut à la porte des 355 mairies dont la liste est annexée au présent arrêté.

Ces formalités d'affichage seront justifiées par un certificat du maire.

Cet avis sera également et aux frais du pétitionnaire, publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux d'annonces légales des 5 départements concernés.

Il appartiendra aussi au pétitionnaire, conformément à l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement de procéder à l'affichage du même avis **en format A2 (en caractères noir sur fond jaune) avec pour titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » (en majuscules et caractères gras d'au moins 2 cm de hauteur)**, sur les lieux d'implantation du projet 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci. Cet avis devra en outre être visible des voies publiques.

L'arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête et l'avis de l'autorité environnementale seront mis en ligne sur le site Internet Départemental de l'Etat (IDE) du Cher : www.cher.gouv.fr ainsi que sur le site Internet du SAGE Cher Amont : www.sage-cher-amont.com

Article 8 : A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis par les maires des lieux cités à l'article 6 du présent arrêté, sans délai, au **Président de la commission d'enquête** à son domicile : M. Robert VASSET, 6 route de Trouy – 18570 LA CHAPELLE SAINT-URSIN. Les registres seront alors clos par le Président de la commission d'enquête.

En application de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, après réception des registres et des documents annexés, la commission d'enquête rencontrera dans la huitaine le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ou son représentant et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Président de la commission d'enquête, après examen de l'ensemble des pièces et audition de toute personne qu'il aura jugée utile de consulter devra donner, dans un document séparé, les **conclusions motivées de la commission** sur le projet faisant l'objet de l'enquête, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables.

Le Président de la commission transmettra le rapport accompagné des conclusions motivées à Madame la Préfète du Cher **au plus tard 30 jours** après la clôture de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, tenus à la disposition du public dans les mairies des communes concernées. Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles sur le site IDE du Cher : www.cher.gouv.fr ainsi que sur le site du SAGE Cher-Amont (www.sage-cher-amont.com).

Article 9 : Les Préfets des 5 départements concernés sont les autorités compétentes pour approuver par arrêté interpréfectoral, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cher Amont.

Article 10 : Le Directeur Départemental des Territoires du Cher, les Préfets de l'Allier, de l'Indre, de la Creuse et du Puy-de-Dôme, les maires des communes du périmètre du SAGE, le Président de la Commission Locale de l'Eau, et les membres de la Commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bourges, le **24 OCT. 2014**

Pour la Préfète du Cher et par délégation,
le directeur départemental,



Benoit DUFUMIER

ANNEXE

à l'arrêté portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de
SAGE CHER AMONT

Communes du périmètre du SAGE :

Département du Cher : AINAY-LE-VIEIL, ARCAV, ARCOMPS, ARDENAIS, BEDDES, BOUZAIS, BRINAY, BRUERE-ALLICHAMPS, LA CELETTE, LA CELLE, LA CELLE-CONDE, CERBOIS, CHAMBON, CHARENTON-DU-CHER, CHAROST, CHATEAUMEILLANT, CHATEAUNEUF-SUR-CHER, LE CHATELET, CHAVANNES, CHERY, CHEZAL-BENOIT, CIVRAY, COLOMBIERS, CORQUOY, COUST, CREZANCAY-SUR-CHER, CULAN, DAMPIERRE-EN-GRACAY, DREVANT, EPINEUIL-LE-FLEURIEL, FARGES-ALLICHAMPS, FAVERDINES, FOECY, LA GROUTTE, IDS-SAINT-ROCH, INEUIL, LAPAN, LAZENAY, LIGNIERES, LIMEUX, LOYE-SUR-ARNON, LUNERY, LURY-SUR-ARNON, MAISONNAIS, MARCAIS, MAREUIL-SUR-ARNON, MASSAY, MEILLANT, MEREAU, MERY-SUR-CHER, MONTLOUIS, MORLAC, MORTHOMIERS, NOHANT-EN-GRACAY, NOZIERES, ORCENAI, ORVAL, LA PERCHE, PLOU, POISIEUX, PREUILLY, PREVERANGES, PRIMELLES, QUINCY, REIGNY, REZAY, SAINT-AMAND-MONTROND, SAINT-AMBROIX, SAINT-BAUDEL, SAINT-CAPRAIS, SAINT-CHRISTOPHE-LE-CHAUDRY, SAINT-FLORENT-SUR-CHER, SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX, SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE, SAINT-HILAIRE-DE-COURT, SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERES, SAINT-JEANVRIN, SAINT-LOUP-DES-CHAUMES, SAINTE-LUNAISE, SAINT-MAUR, SAINT-PIERRE-LES-BOIS, SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX, SAINT-PRIEST-LA-MARCHE, SAINT-SATURNIN, SAINT-SYMPHORIEN, SAINTE-THORETTE, SAINT-VITTE, SAUGY, SAULZAIS-LE-POTIER, SERRUELLES, SIDAILLES, LE SUBDRAY, TOUCHAY, UZAY-LE-VENON, VALLENAY, VENESMES, VESDUN, VIERZON, VILLECELIN, VILLENEUVE-SUR-CHER

Département de l'Indre : AMBRAULT, ARDENTES, LA BERTHENOIX, BOMMIERS, LES BORDES, BRION, BRIVES, LA CHAMPENOISE, CHOUDAY, COINGS, CONDE, DIORS, DIOU, ETRECHET, GIROUX, ISSOUDUN, LIGNEROLLES, LINIEZ, LIZERAY, MARON, MENETREOLS-SOUS-VATAN, MERS-SUR-INDRE, MEUNET-PLANCHES, MIGNY, MONTIERCHAUME, MONTIPOURET, NERET, NEUVY-PAILLOUX, NOHANT-VIC, PAUDY, PRUNIER, REUILLY, SAINT-AOUSTRILLE, SAINT-AOUT, SAINT-AUBIN, SAINT-CHARTIER, SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE, SAINTE-FAUSTE, SAINT-GEORGES-SUR-ARNON, SAINTE-LIZAIGNE, SAINT-PIERRE-DE-JARDS, SAINT-VALENTIN, SASSIERGES-SAINTE-GERMAIN, SEGRY, THEVET-SAINTE-JULIEN, THIZAY, URCIERS, VERNEUIL-SUR-IGNERAIE, VICQ-EXEMPLET, VOULLON

Département de l'Allier : AINAY-LE-CHATEAU, ARCHIGNAT, ARPHEUILLES-SAINTE-PRIEST, AUDES, BEAUNE-D'ALLIER, BEZENET, BIZENEUILLE, BRAIZE, LE BRETHON, BUXIERES-LES-MINES, LA CELLE, CERILLY, CHAMBERAT, CHAMBLET, LA CHAPELAUDE, CHAPPES, CHATILLON, CHAVENON, CHAZEMAIS, COLOMBIER, COMMENTRY, COSNE-D'ALLIER, COULEUVRE, COURCAIS, DENEUILLE-LES-MINES, DESERTINES, DEUX-CHAISES, DOMERAT, DOYET, DURDAT-LAREQUILLE, ESTIVAREILLES, GIPCY, GIVARLAIS, HERRISSON, HURIEL, HYDS, ISLE-ET-BARDAIS, LAMAIDS, LAVAUT-SAINTE-ANNE, LETELON, LIGNEROLLES, LOUROUX-BOURBONNAIS, LOUROUX-DE-BEAUNE, LOUROUX-HODEMENT, MAILLET, MALICORNE, MARCILLAT-EN-COMBRAILLE, MAZIRAT, MEAULNE, MESPLES, LE MONTET, MONTLUCON, MONTMARSAULT, MONTVICQ, MURAT, NASSIGNY, NERIS-LES-BAINS, NOYANT-D'ALLIER, LA PETITE MARCHE, PREMILHAT, QUINSSAINES, REUGNY, ROCLES, RONNET, SAINT-ANGEL, SAINT-AUBIN-LE-MONIAL, SAINT-BONNET-DE-FOUR, SAINT-BONNET-TRONCAIS, SAINT-CAPRAIS, SAINT-DESIRE, SAINT-ELOY-D'ALLIER, SAINT-FARGEOL, SAINT-GENEST, SAINT-HILAIRE, SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT, SAINT-MARTINIEN, SAINT-PALAIS, SAINT-PRIEST-EN-MURAT, SAINT-SAUVIER, SAINT-SORNIN, SAINTE-THERENCE, SAINT-VICTOR, SAUVAGNY, SAZERET, TEILLET-ARGENTY, TERJAT, THENEUILLE, TORTEZAIS, TREIGNAT, TRONGET, URCAY, VALLON-EN-SULLY, VAUX, VENAS, VERNEIX, VIEURE, LE VILHAIN, VILLEBRET, VILLEFRANCHE-D'ALLIER, VIPLAIX, VITRAY, YGRANDE

Département de la Creuse : ARPHEUILLE-CHATAIN, AUGÉ, AUZANCES, BASVILLE, BELLEGARDE-EN-MARCHE, BORD-SAINT-GEORGES, BOSROGER, BROUSSE, BUDELIÈRE, BUSSIÈRE-NOUVELLE, LA CELLE-SOUS-GOUZON, CHAMBON-SUR-VOUEIZE, CHAMBONCHARD, CHAMPAGNAT, CHARD, CHARRON, CHATELARD, LE CHAUCHET, LA CHAUSSADE, CHENERAILLES, LE COMPAS, CRESSAT, CROCQ, DOMEYROT, DONTREIX, EVAUX-LES-BAINS, FONTANIERES, GOUZON, ISSOUDUN-LETRIEUX, LAVAUFranche, LEPAUD, LIOUX-LES-MONGES, LUPERSAT, LUSSAT, MAINSAT, LES MARS, MAUTES, LA MAZIERE-AUX-BONS-HOMMES, MERINÇHAL, NEOUX, NOUHANT, PARSAC, PEYRAT-LA-NONIERE, PIERREFITTE, PUY-MALSIGNAT, RETERRE, ROUGNAT, SANNAT, SERMUR, LA SERRE-BUSSIÈRE-VIEILLE, SOUMANS, SAINT-ALPINIEN, SAINT-ALPINIEN, SAINT-AMAND, SAINT-AVIT-DE-TARDES, SAINT-BARD, SAINT-CHABRAIS, SAINT-DIZIER-LA-TOUR, SAINT-DMET, SAINT-JULIEN-LA-GENETTE, SAINT-JULIEN-LE-CHATEL, SAINT-LOUP, SAINT-MAIXANT, SAINT-MARIEN, SAINT-MAURICE-PRES-CROCQ, SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE, SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ, SAINT-PARDOUX-D'ARNET, SAINT-PARDOUX-LE-NEUF, SAINT-PARDOUX-LES-CARDS, SAINT-PIERRE-LE-BOST, SAINT-PRIEST, SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, SAINT-SYLVAIN-SOUS-TOULX, TARDES, TOULX-SAINTE-CROIX, TROIS-FONDS, VERNEIGES, VIERSAT, LA VILLENEUVE, LA VILLETTELLE

Département du Puy-de-Dôme : ARS-LES-FAVETS, BIOLLET, BUSSIÈRES, BUXIÈRES-SOUS-MONTAIGUT, LA CELLETTE, CHARENSAT, CHATEAU-SUR-CHER, LA CROUZILLE, ESPINASSE, GOUITTIÈRES, LAPEYROUSE, MONTAIGUT, MONTEL-DE-GELAT, PIONSAT, LE QUARTIER, ROCHE-D'AGOUX, SAINT-HILAIRE, SAINT-JULIEN-LA-GENESTE, SAINT-MAIGNER, SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT, VERGHEAS, VIRLET, YOX

dans le département du Cher :

- commune de CHATEAUNEUF-SUR-CHER
- commune de LIGNIERES
- commune de CHATEAUMEILLANT
- commune de SAINT AMAND MONTROND
- commune de SAINT FLORENT SUR CHER
- commune de MEREAU
- commune du CHATELET
- commune de VIERZON

dans le département de la Creuse :

- commune d'AUZANCES
- commune de CHAMPAGNAT
- commune d'EVAUX-les-BAINS
- commune de GOUZON
- commune de MERINCHAL

dans le département de l'Indre :

- commune de NEUVY-PAILLOUX
- commune de SAINT AOUT
- commune d'ISSOUDUN

dans le département du Puy-de-Dôme :

- commune de PIONSAT
- commune de MONTAIGUT.

Ce dossier d'enquête sera en outre consultable sur le site Internet du SAGE CHER AMONT :
www.sage-cher-amont.com

- Commission d'enquête :

Mme le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné pour conduire cette enquête publique une commission composée de :

Membres titulaires :

- M. Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la MSA en retraite, Président de la commission,
- M. Yves HARCILLON, ingénieur divisionnaire des techniques des eaux et forêts en retraite,
- M. Jacques ADVENIER, expert agricole, foncier et immobilier,
- M. Roland SCHMIDT, officier de l'armée de l'air en retraite,
- M. Dominique BERGOT, ingénieur-chercheur en environnement,
- M. François HERMIER, juriste, expert agricole et foncier,
- M. Henry PERRAUD, expert agricole et foncier près la cour d'appel de RIOM.

Membres suppléants :

- M. Jean-Marie RAYNAL, conservateur honoraire des hypothèques, en retraite,
- M. Louis Alexis ROUDILLON, expert agricole et foncier, retraité agricole.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU CHER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU CHER
Secrétariat général

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) CHER AMONT

Il sera procédé du **lundi 1^{er} décembre 2014 au jeudi 8 janvier 2015 inclus**, soit pendant 39 jours consécutifs, sur le territoire des 355 communes visées dans l'annexe ci-jointe à une enquête publique portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) CHER AMONT. Le périmètre du SAGE s'étend sur 5 départements (Cher, Allier, Indre, Creuse et Puy-de-Dôme).

La Commission Locale de l'Eau, présidée par M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE a élaboré le projet de SAGE. Les informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de l'Etablissement Public Loire, 2 quai du Fort Alleaume – CS 55708 – 45057 ORLEANS CEDEX, structure porteuse du projet. Contact auprès de M. Laurent BOISGARD - n° 02 46 47 03 06.

- Constitution du dossier :

Le dossier mis à la consultation du public comporte le rapport de présentation, le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), le règlement et les documents cartographiques correspondants, le rapport d'évaluation environnementale, le recueil des avis des assemblées et l'avis de l'autorité environnementale.

L'arrêté d'ouverture d'enquête, l'avis au public ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site Internet Départemental de l'État (IDE) du Cher : www.cher.gouv.fr et sur celui du SAGE CHER AMONT : www.sage-cher-amont.com

- Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public dans les communes désignées comme **lieux d'enquête**, (c'est à dire disposant d'un dossier « papier » complet), où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et s'il y a lieu, consigner leurs observations par écrit sur les registres d'enquêtes, ouverts à cet effet :

dans le département de l'Allier :

- commune de MONTLUCON (siège de l'enquête)
- commune de TRONGET
- commune de COMMENTRY
- commune de COSNE-d-ALLIER
- commune de CERILLY
- commune d'HURIEL
- commune de VALLON-EN-SULLY

En cas d'empêchement de M. Robert VASSET, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Yves HARCILLON, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

- Accueil du public :

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et heures fixées dans les communes ci-dessous désignées comme **lieux d'enquête** :

Dans le département du Cher :	
Mairie de Châteauneuf-sur-Cher	Mercredi 17/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Lignières	Jeudi 11/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Châteaumeillant	Mardi 06/01/2015 de 14h à 17h
Mairie de Saint-Amand-Montrond	Lundi 01/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Saint-Florent-sur-Cher	Jeudi 18/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Méreau	Lundi 01/12/2014 de 9h à 12h
Mairie du Châtelet	Jeudi 08/01/2015 de 9h à 12h
Mairie de Vierzon	Samedi 13/12/2014 de 9h à 12h
Dans le département de l'Allier :	
Mairie de Montluçon	Lundi 01/12/2014 de 9h à 12h Mercredi 17/12/2014 de 14h à 17h Jeudi 08/01/2015 de 14h à 18h
Mairie de Tronget	Lundi 08/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Commentry	Mercredi 03/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Cosne-d'Allier	Vendredi 12/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Cérilly	Mercredi 17/12/2014 de 9h à 12h
Mairie d'Huriel	Lundi 08/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Vallon-en-Sully	Mercredi 10/12/2014 de 14h à 17h
Dans le département de l'Indre :	
Mairie de Neuvy-Pailloux	Mardi 06/01/2015 de 9h à 12h
Mairie de Saint-Août	Vendredi 19/12/2014 de 9h à 12h
Mairie d'Issoudun	Mercredi 07/01/2015 de 9h à 12h
Dans le département de la Creuse :	
Mairie d'Auzances	Mardi 02/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Champagnat	Jeudi 04/12/2014 de 14h à 17h
Mairie d'Evau-les-Bains	Mercredi 03/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Gouzou	Jeudi 18/12/2014 de 9h à 12h
Mairie de Mérinchal	Mardi 09/12/2014 de 14h à 17h
Dans le département du Puy-de-Dôme	
Mairie de Pionsat	Lundi 15/12/2014 de 14h à 17h
Mairie de Montaigut	Vendredi 19/12/2014 de 14h à 17h

- Présentation des observations :

Le public pourra exprimer ses observations sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête ; ou les adresser sous pli cacheté, **à l'attention personnelle du président de la commission d'enquête en mairie de Montluçon (siège de l'enquête) - Cité Administrative - Esplanade Georges Pompidou - 1, rue des Conches - BP 3249 - 03106 MONTLUÇON CEDEX.**

- Suite de l'enquête publique :

Le Président de la commission d'enquête rendra l'avis motivé de la commission sur le projet dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, dans les 355 communes concernées figurant à l'annexe, ci-jointe, ainsi que sur demande formulée à la préfecture du Cher (contact auprès de la Direction Départementale des Territoires du Cher). Ils seront également publiés et consultables sur le site IDE du Cher : www.cher.gouv.fr dans les mêmes conditions de délai ainsi que sur le site Internet du SAGE CHER AMONT : www.sage-cher-amont.com

Le SAGE CHER AMONT sera approuvé par arrêté inter préfectoral des préfets du Cher, de l'Allier, de l'Indre, de la Creuse et du Puy-de-Dôme.

Bourges, le 24 octobre 2014
Pour la Préfète du Cher et par délégation,
Le directeur départemental,

signé :

Benoît DUFUMIER

ANNEXE

à l'avis d'enquête publique sur le projet de SAGE CHER AMONT

Communes du périmètre du SAGE :

Département du Cher : AINAY-LE-VIEIL, ARCAÏ, ARCOMPS, ARDENAIS, BEDDES, BOUZAIS, BRINAY, BRUERE-ALLICHAMPS, LA CELETTE, LA CELLE, LA CELLE-CONDE, CERBOIS, CHAMBON, CHARENTON-DU-CHER, CHAROST, CHATEAUMEILLANT, CHATEAUNEUF-SUR-CHER, LE CHATELET, CHAVANNES, CHERY, CHEZAL-BENOÏT, CIVRAY, COLOMBIERS, CORQUOY, COUST, CREZANCAY-SUR-CHER, CULAN, DAMPIERRE-EN-GRACAY, DREVANT, EPINEUIL-LE-FLEURIEL, FARGES-ALLICHAMPS, FAVERDINES, FOECY, LA GROUTTE, IDS-SAINT-ROCH, INEUIL, LAPAN, LAZENAY, LIGNIERES, LIMEUX, LOYE-SUR-ARNON, LUNERY, LURY-SUR-ARNON, MAISONNAIS, MARCAIS, MAREUIL-SUR-ARNON, MASSAY, MEILLANT, MEREAU, MERY-SUR-CHER, MONTLOUIS, MORLAC, MORTHOMIERS, NOHANT-EN-GRACAY, NOZIERES, ORCENAI, ORVAL, LA PERCHE, PLOU, POISIEUX, PREUILLY, PREVERANGES, PRIMELLES, QUINCY, REIGNY, REZAY, SAINT-AMAND-MONTROND, SAINT-AMBROIX, SAINT-BAUDEL, SAINT-CAPRAIS, SAINT-CHRISTOPHE-LE-CHAUDRY, SAINT-FLORENT-SUR-CHER, SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX, SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE, SAINT-HILAIRE-DE-COURT, SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERES, SAINT-JEANVRIN, SAINT-LOUP-DES-CHAUMES, SAINTE-LUNAISE, SAINT-MAUR, SAINT-PIERRE-LES-BOIS, SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX, SAINT-PRIEST-LA-MARCHE, SAINT-SATURNIN, SAINT-SYMPHORIEN, SAINTE-THORETTE, SAINT-VITTE, SAUGY, SAULZAIS-LE-POTIER, SERRUELLES, SIDIAILLES, LE SUBDRAY, TOUCHAY, UZAY-LE-VENON, VALLENAY, VENESMES, VESDUN, VIERZON, VILLECELIN, VILLENEUVE-SUR-CHER

Département de l'Indre : AMBRAULT, ARDENTES, LA BERTHENOIX, BOMMIERS, LES BORDES, BRION, BRIVES, LA CHAMPENOISE, CHOUDAY, COINGS, CONDE, DIORS, DIOU, ETRECHET, GIROUX, ISSOUDUN, LIGNEROLLES, LINEZ, LIZERAY, MARON, MENETREOLS-SOUS-VATAN, MERS-SUR-INDRE, MEUNET-PLANCHES, MIGNY, MONTIERCHAUME, MONTIPOURET, NERET, NEUVY-PAILLOUX, NOHANT-VIC, PAUDY, PRUNIER, REUILLY, SAINT-AOUSTRILLE, SAINT-AOUT, SAINT-AUBIN, SAINT-CHARTIER, SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE, SAINTE-FAUSTE, SAINT-GEORGES-SUR-ARNON, SAINTE-LIZAIGNE, SAINT-PIERRE-DE-JARDS, SAINT-VALENTIN, SASSIERGES-SAINT-GERMAIN, SEGRY, THEVET-SAINT-JULIEN, THIZAY, URCIERS, VERNEUIL-SUR-IGNERAIE, VICQ-EXEMPLET, VOUILLOIN

Département de l'Allier : AINAY-LE-CHATEAU, ARCHIGNAT, ARPHEUILLES-SAINT-PRIEST, AUDES, BEAUNE-D'ALLIER, BEZENET, BIZENEUILLE, BRAIZE, LE BRETHON, BUXIERES-LES-MINES, LA CELLE, CERILLY, CHAMBERAT, CHAMBLET, LA CHAPELAUDE, CHAPPES, CHATILLON, CHAVENON, CHAZEMAIS, COLOMBIER, COMMENTRY, COSNE-D'ALLIER, COULEUVRE, COURCAIS, DENEUILLE-LES-MINES, DESERTINES, DEUX-CHAISES, DOMERAT, DOYET, DURDAT-LAREQUILLE, ESTIVAREILLES, GIPCY, GIVARLAIS, HERRISSON, HURIEL, HYDS, ISLE-ET-BARDAIS, LAMAIDS, LAVAUT-SAINTE-ANNE, LETELON, LIGNEROLLES, LOUROUX-BOURBONNAIS, LOUROUX-DE-BEAUNE, LOUROUX-HODEMENT, MAILLET, MALICORNE, MARCILLAT-EN-COMBRILLE, MAZIRAT, MEAULNE, MESPLES, LE MONTET, MONTLUCON, MONTMAROULT, MONTVICQ, MURAT, NASSIGNY, NERIS-LES-BAINS, NOYANT-D'ALLIER, LA PETITE MARCHE, PREMILHAT, QUINSSAINES, REUGNY, ROCLES, RONNET, SAINT-ANGEL, SAINT-AUBIN-LE-MONIAL, SAINT-BONNET-DE-FOUR, SAINT-BONNET-TRONCAIS, SAINT-CAPRAIS, SAINT-DESIRE, SAINT-ELOY-D'ALLIER, SAINT-FARGEOL, SAINT-GENEST, SAINT-HILAIRE, SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT, SAINT-MARTINIEN, SAINT-PALAIS, SAINT-PRIEST-EN-MURAT, SAINT-SAUVIER, SAINT-SORNIN, SAINTE-THERENCE, SAINT-VICTOR, SAUVAGNY, SAZERET, TEILLET-ARGENTY, TERJAT, THENEUILLE, TORTEZAIS, TREIGNAT, TRONGET, URCAÏ, VALLON-EN-SULLY, VAUX, VENAS, VERNEIX, VIEURE, LE VILHAIN, VILLEBRET, VILLEFRANCHE-D'ALLIER, VIPLAIX, VITRAY, YGRANDE

Département de la Creuse : ARPHEUILLE-CHATAIN, AUGÉ, AUZANCES, BASVILLE, BELLEGARDE-EN-MARCHE, BORD-SAINT-GEORGES, BOSROGER, BROUSSE, BUDELIÈRE, BUSSIÈRE-NOUVELLE, LA CELLE-SOUS-GOUZON, CHAMBON-SUR-VOUEIZE, CHAMBONCHARD, CHAMPAGNAT, CHARD, CHARRON, CHATELARD, LE CHAUCHET, LA CHAUSSADE, CHENERAILLES, LE COMPAS, CRESSAT, CROCQ, DOMEYROT, DONTREIX, EVAUX-LES-BAINS, FONTANIERES, GOUZON, ISSOUDUN-LETRIEUX, LAVAUFranche, LEPAUD, LIOUX-LES-MONGES, LUPERSAT, LUSSAT, MAINSAT, LES MARS, MAUTES, LA MAZIERE-AUX-BONS-HOMMES, MERINCHAL, NEOUX, NOUHANT, PARSAC, PEYRAT-LA-NONIERE, PIERREFITTE, PUY-MALSIGNAT, RETERRE, ROUGNAT, SANNAT, SERMUR, LA SERRE-BUSSIÈRE-VIEILLE, SOUMANS, SAINT-ALPINIEN, SAINT-ALPINIEN, SAINT-AMAND, SAINT-AVIT-DE-TARDES, SAINT-BARD, SAINT-CHABRAIS, SAINT-DIZIER-LA-TOUR, SAINT-DMET, SAINT-JULIEN-LA-GENETTE, SAINT-JULIEN-LE-CHATEL, SAINT-LOUP, SAINT-MAIXANT, SAINT-MARIEN, SAINT-AURICE-PRES-CROCQ, SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE, SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ, SAINT-PARDOUX-D'ARNET, SAINT-PARDOUX-LE-NEUF, SAINT-PARDOUX-LES-CARDS, SAINT-PIERRE-LE-BOST, SAINT-PRIEST, SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, SAINT-SYLVAIN-SOUS-TOULX, TARDES, TOULX-SAINTE-CROIX, TROIS-FONDS, VERNEIGES, VIERSAT, LA VILLENEUVE, LA VILLETTELLE

Département du Puy-de-Dôme : ARS-LES-FAVETS, BIOLLET, BUSSIÈRES, BUXIÈRES-SOUS-MONTAIGUT, LA CELLETTE, CHARENSAT, CHATEAU-SUR-CHEVREUIL, LA CROUZILLE, ESPINASSE, GOUTTIERES, LAPEYROUSE, MONTAIGUT, MONTEL-DE-GELAT, PIONSAT, LE QUARTIER, ROCHE-D'AGOUX, SAINT-HILAIRE, SAINT-JULIEN-LA-GENESTE, SAINT-MAIGNER, SAINT-AURICE-PRES-PIONSAT, VERGHEAS, VIRLET, YOUX